



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
N° 320-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 068-2006  
AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À MÊME UNE PARTIE DES ZONES V.4-  
1 ET Eaf.10 AINSI QUE DE RÉVISER ET D'ENCADRER LES USAGES AUTORISÉS  
TENUE LE 28 FÉVRIER 2023, À 19 H, À LA SALLE OLIVIER-GAGNON DE L'HÔTEL  
DE VILLE LOUIS-ROY SISE AU 53 RUE NOTRE-DAME À CAP-CHAT.**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Marcel Soucy, maire**  
Yves Roy, directeur général et greffier  
Vincent Aubin, inspecteur en bâtiments

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h et une quinzaine de personnes y assistent.

Monsieur Marcel Soucy, maire, préside l'assemblée, accueille l'assistance et explique le déroulement de la consultation.

Monsieur le maire présente l'inspecteur en bâtiments, monsieur Vincent Aubin, et lui donne la parole.

Monsieur Aubin explique le but et la teneur du règlement et fait lecture des points saillants.

À 19 h 08, on procède à la période de questions : des questions sont adressées et des échanges ont lieu entre les membres de l'assemblée.

L'assemblée publique de consultation du Règlement numéro 320-2023 est close à 20 h 25.

---

**MARCEL SOUCY  
MAIRE**

---

**YVES ROY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**